



HYPERBARE ADRIATICA srl

CENTRE DE THÉRAPIE HYPERBARE EN SOINS AMBULATOIRES

Accord avec le Service national de santé



Directrice médicale
Dr Barbara Carloni



RÉCEPTION ET SALLE D'ATTENTE DU CENTRE HYPERBARE

OXYGÉNOTHÉRAPIE HYPERBARE (OHB)

L'[oxygénothérapie hyperbare \(OHB\)](#) consiste à administrer de l'oxygène pur dans des environnements hermétiquement clos (caissons hyperbares) où la pression interne est augmentée à des valeurs supérieures à la pression atmosphérique grâce à l'insufflation d'air extérieur. Cette méthode permet à l'oxygène de diffuser dans le plasma à une concentration plus élevée que la normale, ce qui lui permet d'atteindre, grâce à la différence de pression, des zones même difficilement accessibles aux globules rouges.

L'[oxygénothérapie hyperbare](#), si elle est pratiquée correctement, peut être cruciale pour résoudre les pathologies aiguës, améliorant le pronostic, tant en termes de survie que d'étendue des séquelles.

L'[oxygénothérapie hyperbare](#), en réactivant les processus métaboliques déficients, peut entraîner la guérison ou une amélioration significative de certaines maladies chroniques. Toutefois, elle ne doit pas être considérée comme un dernier recours lorsque l'état du patient est presque irrémédiablement compromis, mais doit être utilisée dès lors qu'une justification thérapeutique est présente.

L'[oxygénothérapie hyperbare](#) présente les caractéristiques d'un médicament à coefficient thérapeutique élevé ; par conséquent, elle nécessite un dosage précis, une surveillance de la réponse et la prévention des effets secondaires éventuels. Pour ces raisons, elle devrait être pratiquée par des spécialistes possédant une formation professionnelle spécifique.



EFFETS THÉRAPEUTIQUES DE L'OTI

L'augmentation de la disponibilité d'oxygène pour les tissus hypoxiques favorise divers processus cellulaires que l'on peut résumer comme suit :

- **Amélioration des processus de réparation des tissus ischémiques** : l'oxygénothérapie hyperbare augmente la synthèse du collagène, permettant une hydroxylation normale de cette protéine.
Lorsque la tension en oxygène des tissus est inférieure à la normale, le collagène n'est pas synthétisé correctement et les ulcères et les plaies ne guérissent pas.
- **Stimulation ostéogénique accrue** : l'oxygénothérapie hyperbare augmente les processus de minéralisation et la synthèse du tissu osseux en cas de fractures et d'ostéonécrose.
- **Action antibactérienne** : l'oxygène à haute tension possède une double fonction bactéricide, directe et indirecte.

L'**action directe** s'exerce contre les bactéries par la production de radicaux libres (RL), un groupe de substances dérivées de la réduction de l'oxygène qui dégradent la paroi cellulaire des germes pathogènes.

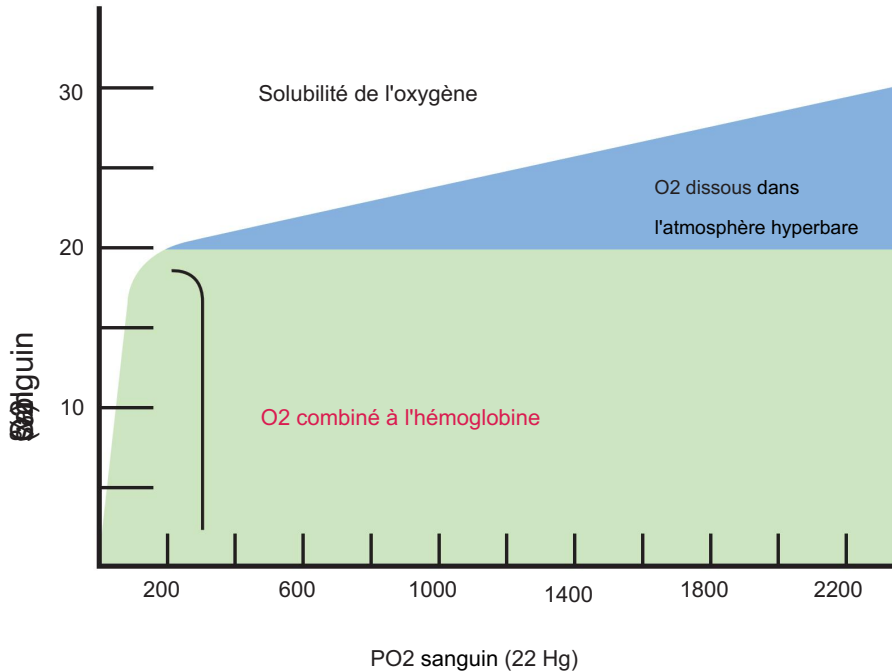
L'**action indirecte** est obtenue grâce à la synergie entre l'oxygène hyperbare et les antibiotiques dans les infections des tissus mous ou des os.

Action anti-œdémateuse : lors de traumatismes touchant des zones à compartiments non extensibles, un œdème se développe généralement et s'auto-entretient par un cercle vicieux de « traumatisme-œdème-hypoxie-vasodilatation-œdème ». L'oxygénothérapie hyperbare interrompt ce processus en provoquant à la fois une vasoconstriction artérielle et une pression sur la paroi veineuse superficielle, facilitant ainsi l'augmentation de la circulation veineuse et du drainage lymphatique.

Action néoangiogénique : après environ 15 séances d'oxygénothérapie hyperbare, l'oxygène est capable d'exercer une fonction néoangiogénique, c'est-à-dire la formation de nouveaux vaisseaux par la libération de facteurs tels que le facteur de croissance endothélial vasculaire (VEGF).

Cette fonction est essentielle pour rétablir la microcirculation dans des situations vasculaires compromises telles que le pied diabétique, en rétablissant le flux vasculaire dans les zones hypoxiques.

SOLUBILITÉ DE L'OXYGÈNE



Le graphique illustre les paramètres du processus physico-chimique sous-jacent au traitement.

INDICATIONS OÙ L'OHB EST ESSENTIELLE À LA SURVIE OU AU

RÉTABLISSEMENT DU PATIENT. En 2015, un groupe d'étude conjoint, composé de représentants des sociétés savantes – la Société italienne d'anesthésie, d'analgesie, de réanimation et de soins intensifs (SIAARTI), la Société italienne de médecine subaquatique et hyperbare (SIMSI) et l'Association nationale des centres hyperbares privés (ANCIP) – a révisé les recommandations relatives aux indications de l'oxygénothérapie hyperbare à la lumière des nouvelles données scientifiques et conformément aux principes de la médecine factuelle. Ce document présente les données probantes disponibles sur l'efficacité de l'OHB dans différentes pathologies et propose des recommandations de bonnes pratiques cliniques pour évaluer la pertinence clinique du traitement.

INDICATIONS DE L'OXYGÉNOTHÉRAPIE HYPERBARE

- 1 Maladie de décompression (MDD, MCD)
- 2 Infections nécrosantes progressives (myosite anaérobie, fasciite nécrosante, infections dermoépidermiques nécrosantes, gangrène diabétique)
3. Intoxication au monoxyde de carbone
4. Risque de blessures par écrasement/traumatismes et de fractures
- 5 Greffes et lambeaux cutanés à risque
6. Perte auditive soudaine
- 7 Ostéomyélite chronique réfractaire
8. Ulcères cutanés chroniques
- 9 Lésions tissulaires post-actiniques
- 10 Pied diabétique
- 11 Ostéonécrose aseptique
12. Maladie parodontale
- 13 Syndrome algodystrophique
- 14 Rétinite pigmentaire - Ischémie de l'artère centrale de la rétine
15. Maladie de Ménière
- 16 Ostéonécrose de la mâchoire induite par les bisphosphonates



PATHOLOGIES PRIS EN CHARGE PAR LE NHS (Région des Marches - DGR n° 886 du 2 juillet 2018)

SERVICES D'URGENCE OTO

1. Maladie de décompression
2. Intoxication au monoxyde de carbone
3. Embolie gazeuse artérielle

SERVICES ORDINAIRES PROGRAMMABLES

- 1 Infections nécrosantes progressives (INP)
- 2 Ostéomyélite chronique réfractaire
3. Ischémie traumatique aiguë et/ou syndrome des loges
- 4 Greffes de peau et lambeaux musculo-cutanés compromis
- 5 lésions radionécrotiques
- 6 Ulcères à cicatrisation lente chez les patients diabétiques
7. Ulcères à cicatrisation lente chez les patients non diabétiques
- 8 Ostéonécrose aseptique
- 9 Perte auditive – surdité aiguë soudaine

COMMENT ACCÉDER

Patients privés ou ambulatoires : L'accès aux services d'oxygénothérapie hyperbare (OHB) selon le régime convenu (à la charge du patient, ou gratuitement s'il en est exempté) est autorisé sur demande d'un médecin spécialiste du secteur public. Ce dernier devra remplir : 1. Le formulaire 3 (plan de traitement conformément à l'annexe de la décision n° 459 de la Direction générale de l'ASUR du 09/08/2018) ; 2. Une ordonnance sur un bloc d'ordonnances standard du NHS, mentionnant la première séance d'OHB et le nombre de séances. Les séances d'OHB suivantes peuvent également être prescrites par le médecin généraliste sur un bloc d'ordonnances standard du NHS. Pour les patients résidant en dehors de la région des Marches, les traitements OTI sont couverts par le Service national de santé (NHS) dans les limites du budget disponible tel que défini dans l'accord contractuel actuel.

Les demandes de services OTI des patients hospitalisés provenant des unités opérationnelles des établissements hospitaliers appartenant à l'AST et aux sociétés hospitalières de la région des Marches, pour les patients hospitalisés, doivent être motivées et signées par le médecin demandeur du service, en utilisant le formulaire spécifique joint à la décision n° 459 de la direction générale de l'ASUR du 09/08/2018. (Formulaire 2).

Patients admis en régime d'urgence : Les demandes de services (OTI) du service des urgences ou du service régional d'urgence 24h/24 et 7j/7/CO118 doivent être signées par le médecin référent à l'aide du formulaire spécifique joint à la décision n° 459 de la direction générale de l'ASUR du 09/08/2018 (formulaire 1), après un accord téléphonique préalable avec le responsable médical de garde du centre hyperbare.

En cas d'urgence médicale uniquement, veuillez contacter le médecin de garde au 335 654 5501.

Hors contrat : Pour toute personne ne pouvant accéder au traitement dans le cadre d'un contrat, mais souffrant de pathologies reconnues par les directives SIMSI, il suffit de contacter notre Centre Hyperbare pour obtenir toutes les informations nécessaires au début de la thérapie.

COMMENT FONCTIONNE LE TRAITEMENT

Le traitement est effectué dans un caisson hyperbare. à une pression comprise entre 2,0 et 2,8 atmosphères absolues (ATA), pour des durées allant de 90 à 120 minutes, sur avis médical et sous surveillance médicale direct.

Une fois le niveau thérapeutique atteint, les patients respirent de l'oxygène pur à 100 % à travers masques oro-nasaux ou autres dispositifs médicaux. Convient à l'hormonothérapie hyperbare.

L'oxygène est délivré à une pression correspondant à celle de la chambre, au moyen de Lignes de distribution adaptées. L'efficacité de l'oxygénation de chaque utilisateur est contrôlée par un analyseur d'oxygène.

Cela nous permet de vérifier que le traitement a été correctement effectué.

Le caisson hyperbare permet de traiter simultanément jusqu'à 8 patients.

Vous serez assis. Pendant toute la durée de la thérapie, du personnel soignant qualifié sera toujours présent dans la pièce pour vous assister.

Les patients pourront nous contacter si nécessaire.

Le centre dispose d'aides, telles que des brancards et des fauteuils roulants, adaptées à l'environnement hyperbare, accessibles à tous les patients non ambulatoires.

Les patients, lors de leur première visite, sont adéquatement informé sur le bon exécution du traitement OTI et sur les risques et

Bienfaits de l'oxygénothérapie hyperbare. Avant d'entrer dans le caisson hyperbare, le technicien en charge du traitement vérifie qu'aucun objet ne s'y trouve.

Des objets incompatibles avec le milieu hyperbare sont apportés.

Les patients doivent également porter des couvre-chaussures appropriés.



LE CENTRE HYPERBARE DE FANO COMPREND :

- Un caisson hyperbare de 8 places • Un service d'urgences • Deux cliniques d'examen et de pansements
- Vestiaires pour les patients • Salle d'attente
- Salle de désinfection
- Brancards, fauteuils roulants et aides appropriées à l'environnement hyperbare



LE CENTRE HYPERBARE FANO GARANTIT :

- Soins de santé à l'intérieur du caisson hyperbare • Vérification de la bonne exécution du traitement (mesure du pourcentage d'oxygène inspiré présent dans le masque oronasal)
- Poursuite du traitement uniquement en cas de pronostic favorable.

Le centre hyperbare se situe dans la zone de l'ancien centre de traitement des maladies infectieuses (ex-Zuccherificio), à quelques kilomètres du centre-ville, près de la route nationale SS 16. Il est facilement accessible depuis la ville et depuis l'extérieur de Fano.

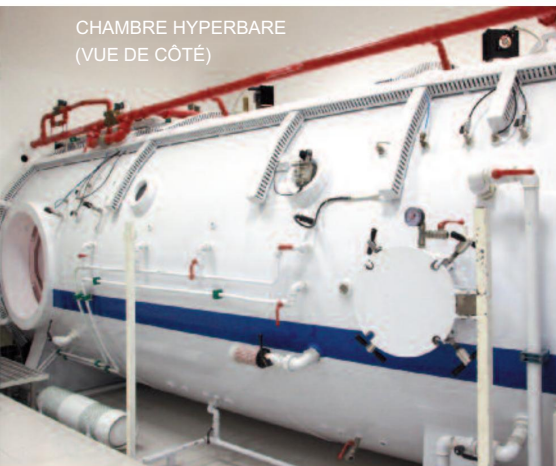
LE PERSONNEL



PANNEAU DE CONTRÔLE



CHAMBRE HYPERBARE
(VUE DE CÔTÉ)



RÉCEPTION





IPERBARICA ADRIATICA srl

CENTRE DE THÉRAPIE HYPERBARE EN SOINS AMBULATOIRES

Accord avec le Service national de santé

Via delle Querce, 7/A-9 / 61032 FANO PU tél. 0721

827558 / fax 0721 581019

www.iperbaricofano.it / e-mail : segreteria@iperbaricofano.it

N° de TVA /CF : 01369680416

